Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260902-20260990-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE ST BRIEUC
COMMUNE DE PLEMET

Date de Convocation : 27/08/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29

N° d'ordre : 20260990

Objet : Projet de rénovation du monument aux morts – demande de subvention

COMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du mercredi 2 septembre 2026
L'an deux mille vingt-six,
Le deux septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à La Ferrière en séance publique sous la présidence de M. Philippe JOSSÉ, Maire.

Présents : M. Philippe JOSSÉ, Mme Delphine BEUREL, M. Ronan FERNANDEZ, Mme Amandine DUBOIS, M. Rémi LE VAILLANT, Mme Vanessa GUYOT, M. Anthony ROCABOY, Mme Coraline BLANCHARD-GUYOMARD, M. Yann MARCADÉ, Mme Pascale THEBAULT, M. Sébastien ROUAULT, Mme Halima HOUMADI, M. Anthony LE TÉNO, Mme Gaëlle LE HELLOCO, M. Yannick LEVOYER, Mme Annie BERTHELOT, M. Jean-Guillaume DESANLIS, Mme Sylviane BRIEUX, M. Damien CHARLES, M. Patrice RAULT, Mme Mélanie PIEDERRIÈRE-HERVÉ, M. Christophe CABARET-BARISIC, Mme Nolwenn LE MÉE, M. Patrick RIVARD, Mme Monique URIEN, Mme Nathalie CORNEC, M. Jean-Baptiste MARTIN.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Mme Gwendoline RIBEIRO pouvoir à Mme Delphine BEUREL
Mme Viviane DUROS pouvoir à Mme Coraline BLANCHARD-GUYOMARD

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

Secrétaire de Séance :
Mme Vanessa GUYOT

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est envisagé des travaux de rénovation du monument aux morts de Plémet.

Les travaux consisteraient au rechampissage des inscriptions du monument, ils sont estimés à 27 000€ TTC.
Ces travaux d'envergures représentent une somme conséquente, c'est pourquoi il convient de rechercher tous les soutiens éventuels dans cette démarche de valorisation de la mémoire collective.

M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer des demandes de subventions auprès de tout organisme susceptible de soutenir ce projet (la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor et l'OnaCVG,..).

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet et autorise le Maire à déposer toutes les demandes de subventions possibles.

Présents : 27	Pouvoir : 2	Total : 29
Voix pour : 29	Voix Contre : 0	Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260902-20260990-DE

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,	**Secrétaire de Séance**
M. Philippe JOSSÉ	**Mme Vanessa GUYOT**